

# Rattrapage du BTS : choix de l'épreuve du domaine général

Mis en ligne le  
25 juin 2021

**Le choix de l'épreuve de domaine général se fait, selon les BTS, aux dates et heures indiquées sur le [calendrier publié sur le site de la maison des examens](#).**

Ce choix se fait sur la plateforme suivante : <https://choix-epreuve-bts.siec.education.fr> (<https://choix-epreuve-bts.siec.education.fr>).

La plateforme candidats permet aux candidats qui se présentent au rattrapage :

- ▶ Tout d'abord d'opérer le choix de l'épreuve générale passée au rattrapage
- ▶ Ensuite de consulter les lieu, date et heure de passage des deux épreuves orales.

## ATTENTION :



▶ Le candidat se connecte à la plateforme grâce à **l'adresse courriel renseignée au moment de l'inscription** à l'examen à l'automne 2020.

Les services ne sont pas en mesure de procéder à des changements d'adresse.

▶ Les candidats reçoivent un mail à cette adresse courriel pour les informer de la possibilité de faire leur choix. Ce mail leur donne un lien et un mot de passe.

Si le candidat se connecte à la plateforme sans passer par le lien donné dans le mail, mais avec le lien communiqué ci-dessus, alors il doit faire la procédure du mot de passe oublié.